

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1983**

présenté par
M. Causse

ARTICLE 53 BIS

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« une intervention préalable »,

les mots :

« un aménagement ou des travaux préalables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.